



DÉCISION N° 17 du 6 mars 2024

Contrat de cession spectacles « Saperlipopette ! » et « Mon ami Perrault » - Médiathèque Jean Ferrat – 28/09/2024

Adainville
Bazainville
Boinvilliers
Boissets
Bourdonné
Boutigny-Prouais
Civry-la-Forêt
Condé-sur-Vesgre
Courgent
Dammartin en Serve
Dannemarie
Flins Neuve Eglise
Goussainville
Grandchamp
Gressey
Havelu
Houdan
La Hauteville
Le Tartre Gaudran
Longnes
Maulette
Mondreville
Montchauvet
Mulcent
Orgerus
Orvilliers
Osmoy
Prunay le Temple
Richebourg
Rosay
Septeuil
St Lubin de la Haye
St Martin des Champs
Tacoignières
Tilly
Villette

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-9, L.5211-10 et L.5216-1 et suivants ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n°97/19/DAD des 23 et 30 décembre 1997 portant création de la Communauté de Communes du Pays Houdanais (CCPH) entre les communes de Bazainville, Boissets, Civry-la-Forêt, Gressey, Houdan, Richebourg, Tacoignières (Yvelines) et Boutigny-Prouais, Champagne et Goussainville (Eure-et-Loir) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°78-2022-02-24-00002 en date du 24 février 2022, portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Houdanais ;

Vu la délibération n°24/2020 en date du 15 juillet 2020 relative à l'élection du Président de la CC Pays Houdanais ;

Vu la délibération n°27/2020 en date du 15 juillet 2020 relative à la délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Bureau communautaire ;

Vu la délibération n°17/2022 du 15 février 2022 donnant délégation d'une partie des attributions du Conseil communautaire au Président ;

Vu le budget primitif 2024 voté le 28 février 2024 ;

Considérant que dans le cadre des animations destinées à un public jeune du réseau des médiathèques à la médiathèque Jean Ferrat à Houdan et à la bibliothèque de Bazainville, la CC Pays Houdanais souhaite organiser deux spectacles réalisés par Corinne Duchêne : « Saperlipopette ! » et « Mon ami Perrault » ;

Considérant le contrat présenté par la société Lyloprod sise 70 rue de la Couture – 36000 CHATEAUROUX, pour l'organisation de deux spectacles le 28 septembre 2024 à la médiathèque Jean Ferrat à Houdan et à la bibliothèque de Bazainville ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'accepter le contrat présenté par la société Lyloprod sise 70 rue de la Couture 36000 CHATEAUROUX, pour l'organisation de deux spectacles le samedi 28 septembre 2024 à la médiathèque Jean Ferrat à Houdan et la bibliothèque de Bazainville ;

ARTICLE 2 : Dit que le coût total de ce contrat s'élève à 1135,18 € TTC (mille-cent-trente-cinq euros et dix-huit centimes) ;

**COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
PAYS HOUDANAIS**

22, porte d'Épernon
BP15
78550 Maulette

T. 01 30 46 82 80
F. 01 30 46 15 75

ccph@cc-payshoudanais.fr

www.cc-payshoudanais.fr

Décision n°17/2024- Contrat de cession spectacles « Saperlipopette ! » et « Mon ami Perrault » -
28/09/2024

Accusé de réception en préfecture
10724059231031405617663224
Date de télétransmission : 12/03/2024
Date de réception préfecture : 12/03/2024

